

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

### Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 <sup>e</sup> vice-présidente
	DUAY DURAN	Dorine	PDC	2 <sup>e</sup> vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HERNOT	François	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM
	MASTOURA	Chadli	PS
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	TREMBLET	Laurent	PDC
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

<b>Excusés :</b>	BOCCARD	Yolande	PDC
	GROGNUZ	Fabien	PLR
	HAYES	Sasá	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	JIMENAY	Arthur	PDC
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

### Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire ( <i>jusqu'à 21h25</i> )
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif ( <i>dès 20h25</i> )
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif ( <i>dès 20h55</i> )

---

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

**ORDRE DU JOUR**

**Cette séance reprend l'ordre du jour qui n'a pu être traité durant la séance du 19 mai 2015.**

17. Résolution n° 2015-02 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal *Meyrin Ensemble* aux partis politiques siégeant au Conseil municipal.
18. Résolution n° 2015-07 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise.
19. Résolution n° 2015-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de panneaux lumineux sur des sites stratégiques de la Commune.
20. Résolution n° 2015-10 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction.
21. Résolution n° 2015-11 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation de structures métalliques plein air pour exercices de musculation adultes.
22. Résolution n° 2015-12 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'appareils fitness plein-air pour adultes.
23. Résolution n° 2015-13 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'ascenseurs ou de plateformes d'accès dans les écoles primaires publiques meyrinoises.
24. Résolution n° 2015-14 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin en vue d'un jumelage avec (de préférence) une ville suisse alémanique similaire à Meyrin.
25. Résolution n° 2015-16 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2016.
26. Résolution n° 2015-17 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant que le label "Cité de l'énergie" soit posé en dessous des panneaux signalétiques indiquant l'entrée sur la Commune.
27. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown (M. Reiss, UDC).

28. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin (Mmes Leuenberger, S, et Boccard, DC).
29. Annonces de projets.
30. Propositions individuelles.
31. Questions.

\* \* \*

**M. Cornuz** ouvre à 18h30 cette séance qui fait suite à celle du 19 courant. Il salue la présence de Mme Boget, maire, et excuse le retard prévu de MM. Devaud et Tschudi, conseillers administratifs, et de Mme Leuenberger.

L'absence de Mmes Tschudi-Spiropulo, Boccard, Hayes et Inacio, et de MM. Serrano, Jimenay et Grognuz est excusée.

M. Cornuz reprend ensuite l'ordre du jour du mardi 19 mai 2015.

\* \* \*

**17. Résolution n° 2015-02 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal *Meyrin Ensemble* aux partis politiques siégeant au Conseil municipal**

**M. Cornuz** cède la parole à M. Hulliger, résolutionnaire.

**M. Hulliger** dit savoir que certains dans l'assemblée ont exprimé leur irritation devant le nombre d'objets politiques déposés par le groupe AGTCM, mais explique cette profusion par la non-réélection du groupe au Conseil municipal, et le temps restreint avant la fin de la législature.

La présente résolution, dont certains ont peut-être déjà débattu dans le passé, découle de la modestie de l'espace consacré aux séances du Conseil municipal dans les pages du journal communal *Meyrin Ensemble*, un relais dont il estime qu'il relève du rôle de ce journal. Une séance de commission prévue la semaine prochaine abordera l'ouverture des éditions du journal aux partis siégeant au sein de ce Conseil, afin qu'ils puissent évoquer leurs projets, leurs avis, etc., ceci sous leur unique responsabilité et à la condition que les propos restent "corrects" et n'attaquent pas les autres conseillers municipaux. Quant à la résolution n° 2015-07, elle pointe vers un manque d'information général de la population au sujet de la vie politique, en-dehors des panneaux officiels résumant les décisions

du Conseil municipal, ou de la présence de conseillers administratifs au gré de l'agenda politique et administratif.

La pratique proposée par la résolution existe dans d'autres communes, comme à Vernier, où une page mensuelle est mise à disposition des partis souhaitant s'exprimer dans le journal communal. Cette possibilité aurait l'heur de niveler les possibilités de communication de partis aux capacités financières diverses.

Les résolutionnaires proposent un renvoi en commission information et communication afin de mettre en place les modalités concernant ce "nouveau fonctionnement".

**M. Cornuz** remercie de cette présentation et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. de Préville** observe qu'en effet cette demande revient "pour la énième fois". Le souci d'égalité peut s'entendre, mais il est fort probable que l'inégalité subsistera en regard de la taille même des partis. Il trouve aussi important qu'une dimension "de milice" soit conservée, où chaque parti conserve la responsabilité de sa communication. Il estime donc inapproprié d'ouvrir des colonnes du journal aux partis politiques, pour des textes dont il juge que la qualité moyenne demandera un travail d'édition supplémentaire de la part du rédacteur responsable. M. Rapp ici présent. La communication des partis avec la population ne doit pas dépendre du journal communal.

**M. Cornuz** déduit de cette intervention que le débat sur l'entrée en matière est ouvert. Il invite donc les autres groupe à s'exprimer.

**M. Hulliger** comprend les craintes de M. de Préville, et précise qu'il n'est pas question de laisser une totale liberté d'expression aux partis dans les pages du journal, ceci afin d'éviter la calomnie ou la diffamation. Les partis siégeant au Conseil municipal devraient le cas échéant élaborer une charte précisant le type de contenu apparaissant dans le journal. Il précise que la lecture du journal communal de Vernier ne révèle pas d'attaques virulentes contre des conseillers municipaux ou administratifs ou des partis, mais contient les interventions dans les limites de la traditionnelle "bataille électorale".

**M. Girardet** pense que cette résolution est une bonne résolution. Il annonce que le groupe MCG entrera en matière pour en débattre en commission. Il observe qu'à ce jour la liberté d'expression orale et écrite ainsi que la transparence et le droit de réponse n'ont pas droit de cité dans le journal communal; il en veut pour preuve l'article "Elections au Conseil municipal" paru dans de l'édition n° 174 de mai 2015 du journal communal, qui annonce d'ailleurs un article en juin prochain autour des résultats des élections, et dont il cite un extrait: *"Au moment où nous mettons sous presse, les résultats des élections à Meyrin sont d'ores et déjà connus. Dans l'attente d'un développement dans l'édition de juin, nous vous présentons ici la composition du prochain Conseil municipal. Nombre de sièges par parti: Parti le mieux élu, les Verts de Meyrin-Cointrin (Verts) obtiennent 7 sièges au Conseil municipal (+2 sièges par rapport à la précédente législature). Viennent ensuite le Parti Démocrate-Chrétien (PDC), qui obtient 6 sièges (+1), comme le Mouvement Citoyen Genevois (MCG) qui conserve ses 6 sièges actuels, et le Parti Socialiste (PS)..."*, une liste que M. Girardet comprend comme reflétant le clas-

sement des partis selon le nombre des suffrages obtenus, une information erronée publiée par la Mairie entre les deux tours de l'élection. Dans les résultats de la dernière élection au Conseil municipal, le MCG arrive en seconde position en termes de suffrages obtenus, et non en troisième, position, comme l'induit le texte de l'article cité. Le MCG est bien "le second parti de la Commune", et il trouve que cette erreur est grave.

M. Girardet ensuite un autre extrait de l'article: "*Conseil administratif: Un second tour de scrutin est prévu pour l'élection du Conseil administratif. Les élus du premier tour sont, par ordre décroissant...*", puis souligne que le terme d'"élus" est erroné puisque les candidats avaient toujours ce statut entre les deux tours à l'élection au Conseil administratif. Il estime très grave cette erreur dans cette annonce officielle par le biais du journal communal, commise peut-être par ignorance, par souci politique, de clarté ou de transparence, mais qui a néanmoins l'effet d'induire le lecteur en erreur et de le pousser à l'abstentionnisme ou à voter de manière à confirmer l'élection du premier tour. Si les partis pouvaient s'exprimer dans le journal, un droit de réponse leur serait octroyé en toute transparence. Les partis devraient en effet pouvoir s'exprimer en toute liberté et sans censure – contrairement à ce qui se pratique à Vernier, par exemple, où le MCG s'est vu censurer un article soumis au Conseil administratif de tendance rose-verte après les dernières élections. Cet objet lié à la liberté d'expression doit pouvoir être discuté en commission.

**M. de Préville** remercie M. Girardet d'avoir donné l'illustration de ce qu'il craint personnellement dans ce genre de débat, qui selon lui la fait entrer dans quelque chose qui "ne peut pas la faire grandir". Il maintient donc son opposition à l'entrée en matière, afin d'éviter la transformation du journal communal, qui est aujourd'hui un élément pacificateur, en "un brûlot où l'on va s'arracher les cheveux, la barbe et autres poils avant de se distribuer quelques horions pour se faire plaisir". Il préfère que l'on en reste à quelque chose purement politique où chaque parti s'exprime sans censure dans ses propres textes diffusés par ses propres organes.

**M. Tillmann** indique que le groupe PLR votera contre l'entrée en matière. Les membres du groupe pensent que cette résolution ne changera pas grand-chose aux débats puisqu'elle visera surtout à soutenir l'expression de positions partisans. En revanche, il y a lieu d'observer que les comptes-rendus des débats du Conseil municipal ont été réduits à la portion congrue, réduisant l'importance visible de ces débats, et que c'est sur ce sujet précis que se tiendra la commission politique agendée la semaine prochaine. Le débat, la réponse ou la correction par journal interposé ont montré par le passé qu'ils se gèrent difficilement. Il croit donc que c'est par ces comptes-rendus, et non par les effets de la présente résolution ou la suivante, que l'on parviendra à intéresser la population à la vie politique, une population dont l'indifférence s'est manifestée à travers le faible taux de participation aux récentes élections.

**M. Reiss** annonce que le groupe UDC votera favorablement l'entrée en matière, tout en gardant à l'esprit que la charte rédactionnelle du journal interdit les orientations politiques.

**M. Girardet** dit être abasourdi que le groupe PLR n'entre pas en matière. Il rappelle que le PLR, par la voix de Mme Kunz-Félix, avait tenu une position similaire

lors de la présentation d'un objet portant sur les horaires d'ouverture de la police municipale, mais avait au contraire affirmé, au sujet des repas végétariens au restaurant scolaire, "qu'il est toujours utile d'entrer en matière pour pouvoir discuter", une position qu'il était seul à assumer "de ce côté de l'hémicycle", ceci en vue d'une discussion en commission qui débouche actuellement sur "quelque chose d'absurde". Or, le présent objet touchant la liberté d'expression est rejeté par le PLR dans une position de fermeture au débat démocratique. M. Girardet observe donc que le PLR oscille entre une position "carrée" de fermeture et une position ouverte à la discussion, qui doit éliminer *de facto* les refus d'entrer en matière.

**Mme Kunz-Félix** "remercie" M. Girardet de lui rappeler ce qu'elle a pu dire dans le passé. Elle souligne qu'il a fourni lui-même une réponse à ses propos, sachant qu'elle n'était personnellement pas présente à la commission sur les repas végétariens, et que le débat démocratique n'a vraisemblablement mené à aucune solution satisfaisante. Le PLR n'entretient pas de position dogmatique sur les entrées en matière; il estime que certains sujets nécessitent débat, alors que d'autres peuvent très bien s'en passer. Le PLR maintient sa position de non-entrée en matière.

**M. Hernot** dit être étonné de la position de M. Girardet, qui reproche à d'autres partis ce à quoi il s'adonne parfois, soit une non-entrée en matière, alors qu'il vient d'affirmer qu'il faut débattre de tout sujet soumis au Conseil municipal. Il précise que ce commentaire s'adresse à M. Girardet et non au groupe MCG dans son entier, une personne pouvant très bien être distinguée de son groupe.

**M. Tremblet** indique que le groupe PDC est partagé sur la nécessité de discuter la présente résolution ou la suivante. Néanmoins, le groupe agrée l'entrée en matière, même s'il considère que la partie est loin d'être gagnée pour cette résolution comme pour la suivante.

**M. Girardet** dit ne pas comprendre du tout ce qu'a dit M. Hernot, puisqu'en tant que chef du groupe MCG, il le représente lorsqu'il s'exprime. Il se demande si M. Hernot s'exprimait là au nom de son groupe ou en son nom propre.

**M. Cornuz** demande de s'en tenir ici au débat sur l'entrée en matière.

**M. Dumalle** indique que la position des Verts, très attachés à la démocratie, est qu'un sujet, aussi futile soit-il, mérite d'être débattu. Le groupe des Verts entrera donc en matière.

**Mme Mac-Kay** exprime son point de vue que la politique est une chose publique, et se demande si les partis refusant l'entrée en matière illustrent par leur position le dicton "Pour vivre heureux, vivons cachés".

Personne d'autres ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 21 oui, 3 non et 1 abstention.

**M. Cornuz** annonce que le Bureau suit la proposition du groupe AGTCM et propose un renvoi en commission information et communication. Il ouvre les débats sur cette proposition.

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote le **renvoi de la résolution n° 2015-02 en commission information et communication**, qui est accepté par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

**M. Hulliger** remercie l'assemblée de ce "joli cadeau d'anniversaire".

\* \* \*

**18. Résolution n° 2015-07 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise**

**M. Hulliger**, résolutionnaire, dit s'inquiéter depuis quelque temps de l'indifférence citoyenne vis-à-vis de la chose politique, manifeste à travers le très faible taux de participation aux élections, à 27% pour le second tour des élections, et une certaine démobilisation qu'il attribue à la désinformation au sujet de la vie politique meyrinoise, hormis sur les projets consensuels du Conseil administratif rapportés dans le journal communal. Dans son esprit, un "forum politique" n'atteindrait de loin pas l'envergure d'un Meyrin Economic Forum (MEF), mais se limiterait à des dimensions beaucoup plus modestes. Il dit se souvenir avec nostalgie des séances de consultation du Conseil administratif, bien fréquentées, où celui-ci présentait des projets et répondait aux questions du public. Il sent un certain tabou au sujet de la vie politique, qui ne favorise pas l'intérêt du public pour le sujet. Il envisage personnellement l'organisation de séances annuelles, auxquelles la population serait invitée, et où le Conseil administratif pourrait présenter ses projets et entendre les questions de la population. Les partis représentés au Conseil municipal pourraient aussi y disposer d'un espace de présentation et de dialogue, ceci dans une ambiance conviviale, non pour débattre, ce qui pourrait déboucher sur "quelque chose d'infect ou effroyable", mais pour entrer en dialogue avec la population. Les stands installés sur la voie publique ont parfois l'effet de repousser la majorité de la population, et semblent la gêner, alors qu'une séance dans un lieu intérieur pourrait au contraire favoriser ce contact.

**M. Cornuz** remercie M. Hulliger et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. de Préville** dit trouver l'idée intéressante, et qu'il s'y oppose moins qu'à l'idée précédente, mais doute néanmoins de la praticabilité de ce type de forum, qui peut assez facilement dégénérer en "pugilat oratoire peu honorable" et mettre en évidence l'inégalités des orateurs dont certains pourront être importés d'autres communes. Il craint le détail de ce projet, et chacun sait que "le diable se cache dans le détail". Si l'on entre en matière, un certain nombre de questions se poseront sur la gestion et le contrôle d'un tel forum.

**M. Hulliger** répond qu'un renvoi en commission permettrait précisément d'établir les règles d'un tel forum. L'idée n'est pas d'ouvrir une tribune libre aux partis pour

un débat contradictoire, mais d'établir des stands invitant la population à entrer en dialogue avec les différents partis et à prendre acte des diverses positions.

**M. Girardet** ne voit pas les raisons qui font craindre les débordements évoqués par M. de Préville alors que les stands politiques établis durant les campagnes électorales ne mènent pas à ce genre de situation. Ce forum pourrait susciter l'intérêt de la population, comme cela avait été le cas lors de réceptions des nouveaux naturalisés où les partis avaient installé des stands. Au sujet des stands sur la voie publique, il évoque avoir été contrôlé par la police municipale lors du montage d'un stand aux couleurs du MCG sur la place du village, ce qu'il a trouvé particulièrement humiliant, alors même que le groupe des Verts se promène à vélo sous la protection remarquée de la police municipale. Il rappelle aussi que le chalet commandé par le MCG pour l'installer sur la place des Cinq-Continents n'avait pas été livré non plus, et sans vouloir en faire une fixation, il observe qu'il existe en effet un défi dans le domaine de la communication entre le moindre politique et la population. Cette résolution pourrait encourager les partis à se présenter à la population de manière plus engageante.

**M. Cornuz** demande que les interventions se focalisent sur l'entrée en matière, et évitent les polémiques entre les partis.

**M. Amato** ne reviendra pas sur les propos de M. Girardet. Il souligne que le forum en question a déjà eu lieu dans le cadre du programme "J'ai 8 ans", et qu'en effet les échanges n'ont été émaillés d'aucun problème entre les partis. Les Verts entreront volontiers en matière sur cet objet qui s'adresse à la totalité de la population meyrinoise.

**M. Tillmann** observe que le groupe des Verts est scindé. Il s'étonne des interventions entendues, et exprime ses doutes quant à la capacité de ce type d'événement à augmenter la participation populaire aux élections. Les partis sont libres de se présenter à la population durant toute l'année. La non-entrée en matière s'impose, et le PLR suivra donc cette ligne.

Personne ne demandant plus la parole, **M. Cornuz** met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 22 oui et 3 non.

**M. Cornuz** indique que le Bureau propose un renvoi de la résolution en commission information et communication. Il ouvre le débat sur ce point.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix le **renvoi de la résolution n° 2015-07 en commission information et communication**, qui est accepté par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

\* \* \*

**19. Résolution n° 2015-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de panneaux lumineux sur des sites stratégiques de la Commune**

**M. Cornuz** cède la parole à M. Hulliger, résolutionnaire.

**M. Hulliger** dit ne pas regretter d'être venu ce soir, tant il "croit rêver", également en référence aux commentaires proférés en séance de Bureau.

Pour introduire la résolution, **M. Hulliger** estime qu'une commune comme Meyrin pourrait installer des panneaux lumineux conviviaux sur ses places du Village et des Cinq-Continents pour maintenir la population informée de certains événements lui étant destinée ou la concernant, ou pour communiquer d'autres types de messages comme des vœux de fin d'année, un rappel des échéances des votes et élections, etc. Il en veut pour exemple celui installé à la piscine de Vergers et fournissant des informations sur le climat, etc.

**M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Tremblet** trouve que les panneaux lumineux sont un moyen de communication plus impersonnel que convivial, qui enlaidit le paysage urbain, et qui nécessiterait une étude sur leur implantation et les modalités de leur utilisation. Plusieurs canaux d'information à la population existent, soit le journal communal, le site internet, ou les panneaux d'affichage. Le groupe PDC estime que cette solution est clairement inutile, probablement très chère, et inappropriée.

**M. de Préville** trouve, comme M. Tremblet, que ces panneaux sont laids. Il s'étonne d'ailleurs de cette demande alors même que la Commune a décidé de réduire la présence des panneaux publicitaires. De plus, il ne croit pas que ce type de communication contribuerait à augmenter le taux de participation aux votes et élections, taux dont le faible niveau s'explique par d'autres raisons selon lui. A priori, il s'oppose donc à l'entrée en matière.

**M. Amato** indique que le groupe des Verts, pour les raisons évoquées par MM. Tremblet et de Préville, s'opposera à l'entrée en matière, d'autant plus que les études nécessaires à l'identification des positionnements répondant aux normes seraient très longues et très coûteuses.

**Mme Kunz-Félix** annonce que le groupe PLR suivra ses préopinants, tant cette solution semble coûteuse et énergivore, peu esthétique et peu créative. Le PLR se positionne donc en faveur de la non-entrée en matière.

**M. Girardet** dit n'avoir pas "la science infuse", et souhaiterait en savoir davantage sur les coûts et les moyens d'alimenter ces panneaux en énergie solaire par exemple, et sur les modalités de défilement de l'information, qui pourraient ouvrir un espace de créativité dans la communication à la population, autre que les moyens classiques évoqués, qui sont tout de même terriblement coûteux.

**Mme Mac-Kay** est d'avis qu'au-delà de l'aspect esthétique qu'il revient à chacun de juger, ces panneaux pourraient être très utiles en communiquant des informations sur la pollution de l'air, sur des enlèvements d'enfants, et autres informations importantes, sans générer une très grande consommation d'énergie.

**M. Hubert** indique que l'UDC n'entrera pas en matière sur cet objet.

**M. Robert** dit que le groupe socialiste entrera en matière "pour voir". La réduction de l'affichage publicitaire avait bien été demandé, et en particulier celle des panneaux lumineux, mais il avait été précisé que les panneaux lumineux de type city plan pourraient subsister.

Mise aux voix, **l'entrée en matière** est acceptée par 14 oui et 11 non.

**M. Cornuz** indique que le Bureau suit le résolutionnaire et propose un renvoi en commission information et communication. Il ouvre le débat sur ce renvoi.

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met au vote le **renvoi de la résolution n° 2015-09 en commission information et communication**, qui est accepté par 19 oui et 6 non.

\* \* \*

**20. Résolution n° 2015-10 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction**

**Mme Mac-Kay** rappelle qu'il y a de cela plusieurs décennies, les patrouilleuses scolaires recevaient une compensation mensualisée en douze ou treize versements effectués par la ville de Genève. Leur nouveau statut communal a réduit leurs mensualités au nombre de dix, et les nouveaux engagements portent sur une activité alternée (une semaine sur deux). Les semaines passives ne sont pas rémunérées, non plus que les semaines de vacances ou les congés. On en arrive donc à une rémunération de l'ordre de CHF 400.-/mois pour un travail qui demande une disponibilité sur une journée entière et qui concerne la sécurité des enfants en âge scolaire. Le groupe AGTCM demande un changement de statut avec une rémunération fixe en treize mensualités, comme la plupart des employés communaux, correspondant au salaire des patrouilleuses de la ville de Genève, et une organisation avec deux patrouilleuses par passage à piétons au lieu d'une patrouilleuse pour deux passages, comme c'est le cas à Meyrin.

**M. Cornuz** remercie de cette introduction, puis demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Tillmann** dit que le groupe PLR s'oppose à l'entrée en matière, notamment pour la raison que cette demande relève du travail de l'administration, en particulier du service des ressources humaines.

**Mme Boget** indique que l'on a entendu ici beaucoup de choses erronées. La commune de Meyrin, à travers le service des ressources humaines et le Conseil

administratif, a d'ores et déjà harmonisé les salaires des patrouilleuses avec les communes genevoises de même importance que Meyrin, et fait un travail conséquent sur leur travail. La problématique du rythme de travail concerne en effet aussi le service des ressources humaines, et elle n'entrera personnellement donc pas ici dans ce sujet.

**M. Tremblet** indique que le groupe PDC se positionne en faveur de la non-entrée en matière, pour une partie des raisons évoquées par ses préopinants. Il estime par ailleurs que les montants des salaires étant déjà harmonisés, les montants présentés doivent être erronés. Concernant les vêtements des patrouilleuses, aussi mentionnés par la résolution, une ligne budgétaire est prévue et une discussion à ce sujet pourrait tout à fait avoir lieu dans le cadre du processus budgétaire.

**Mme Boget** précise que des nouvelles vestes de bonne qualité à CHF 250.- ont été attribuées en 2013 à toutes les patrouilleuses.

**M. Gaetanino** annonce que le groupe MCG entrera en matière puisque le Conseil municipal est habilité à se prononcer sur les statuts en général, et en particulier sur ceux attachés au personnel concerné par la résolution, et qu'il serait souhaitable d'être informé des différences entre le statut des patrouilleuses scolaires meyrinoises et celles d'autres communes. Il a aussi personnellement relevé le cas des vêtements en commission et adhère donc à la démarche proposée par la résolution. Si le point relatif aux ressources humaines ne peut être traité en commission, il estime que la résolution peut être amendée afin que les autres points puissent l'être.

**M. Hubert** dit avoir eu l'occasion de dialoguer avec certaines patrouilleuses scolaires, dont aucune ne s'est plaint. Le groupe UDC refusera donc cette résolution.

**Mme Mac-Kay** estime que M. Hubert, pour tenir de tels propos, ne s'est de toute évidence par rendu sur le terrain. L'origine de la présente résolution est précisément la fin de non-recevoir qui a accueilli en 2014 la pétition formulée par les patrouilleuses scolaires, et le fait que les vestes des patrouilleuses, même si elles coûtent CHF 250.-, prennent l'eau après le premier lavage.

Plus personne demandant la parole, **M. Cornuz** ouvre le vote sur **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 14 oui et 11 non.

**M. Cornuz** annonce que le Bureau propose, comme la résolutionnaire, le renvoi de cette résolution en commission des finances. Il ouvre le débat sur ce renvoi.

**M. Tillmann** juge que cette résolution est du type de celles qui doivent être renvoyées directement au Conseil administratif, tant la tenue d'une commission est inutile sans avoir des informations plus précises sur les possibilités de réponse aux demandes et sur les coûts induits. Il en appelle à abandonner ces séances de commission intermédiaires où personne ne peut rien dire qui fasse avancer le dossier.

**M. Girardet** dit être "époustoufflé" par la posture du PLR, qui refuse d'abord l'entrée en matière, puis propose un vote immédiat pour cette résolution. Le groupe MCG voudrait au contraire être au fait des possibilités d'adaptation du statut des patrouilleuses et de leur salaire à CHF 1'300.-/mois comme demandé par la réso-

lution, de leur salaire actuel, de la rémunération en cas de maladie, et éventuellement pouvoir auditionner des patrouilleuses qui viendraient témoigner de l'adéquation de leurs vêtements. Il est important que cette résolution puisse être votée en connaissance de cause.

**M. Tremblet** trouve qu'il n'est en effet pas idiot de voter cet objet directement pour permettre au Conseil administratif de présenter une délibération sur laquelle délibérer. Le groupe PDC propose donc le vote immédiat de cette résolution.

**M. Amato** indique que le groupe des Verts rejoint l'idée du PLR et du PDC de voter immédiatement cette résolution qui ressemble en effet fort à une motion.

**M. de Prévile** trouve que l'entrée en matière sur cette résolution est une absurdité puisqu'elle provoquera une charge de travail pour l'administration, et que par elle le Conseil municipal s'engage dans une activité de gestion et non de direction.

**Mme Mac-Kay** trouve que le renvoi en commission présente l'avantage de permettre une éventuelle audition des patrouilleuses.

**M. Robert** croit que la différence n'est pas énorme entre les deux options. Personnellement, il a une tendance naturelle à prendre au sérieux une pétition rédigée par des salariés, exercice rare. Le fait qu'elle ait été "enterrée" par son premier destinataire, le chef de service, le gêne aussi quelque peu. Durant les huit ans qu'il a passé au sein de ce Conseil municipal, cette assemblée ne s'est pas penchée sur les conditions des Meyrinoises qui aident les enfants de la Commune à traverser la rue. Il se positionne donc en faveur du renvoi en commission.

**M. Tremblet** ne croit pas qu'un vote immédiat correspond à un manque de considération de cette résolution; au contraire, il permettrait un gain de temps et de travail du point de vue de l'administration.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat** suggéré par MM. Tillmann et proposé par Tremblet, qui est la proposition la plus éloignée. Cette proposition est refusée par 14 non et 11 oui.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur le renvoi en commission des finances proposé par le Bureau.

**M. Tremblet** croit qu'un renvoi en commission finances et sécurité conjointe serait pertinent, puisqu'en plus du traitement salarial, la résolution aborde des questions vestimentaires et une pétition qui relèvent du service de sécurité dirigé par M. Marti.

**M. Girardet** appuie cette proposition.

**M. Cornuz** soumet au vote le **renvoi de la résolution n° 2015-10 en commission finances et sécurité conjointe**, dont il signale que le libellé pourrait changer après la séance d'installation du 2 juin prochain. Cette proposition est acceptée par 19 oui, 3 non et 3 abstentions.

**21. Résolution n° 2015-11 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation de structures métalliques plein air pour exercices de musculation adultes**

**M. Cornuz** demande à Mme Mac-Kay, résolutionnaire, de motiver la séparation des résolutions n<sup>os</sup> 2015-11 et 2015-12, dont les objets apparaissent très proches.

**Mme Mac-Kay** répond que la séparation de ces résolutions se justifie par les deux groupes distincts de population auxquels elles s'adressent, soit une population d'adultes en charge d'enfants, et une population d'adolescents désireux de faire de la musculation en plein air. On observe, dans les pays qui ont installé ce type de structure, que les clubs de sports n'en ont pas pâti. L'Europe, on le sait, devra faire face avant 2030 à une véritable épidémie d'obésité, et la Suisse n'échappe pas à ce constat.

**M. Cornuz** fait remarquer que la confusion entre les deux résolutions vient de leur libellé, qui mentionne à chaque fois des installations pour adultes.

**M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur cet objet.

**M. Hamann** indique que le groupe PDC refuse l'entrée en matière en regard des investissements prioritaires, très volumineux, auxquels la Commune devra faire face durant les prochaines années.

**Mme Kunz-Félix** indique que le groupe PLR refuse, comme le PDC, l'entrée en matière pour les raisons que les adolescents pourraient ne pas être intéressés, et qu'un effort est fait actuellement vers l'appropriation par les plus petits de la nature en général et de la forêt en particulier. Meyrin dispose de très nombreuses structures et infrastructures sportives et de la proximité de la nature permettant l'exercice physique. Dans ce contexte l'aménagement d'installations pour des groupes précis de la population est un principe que le groupe ne souhaite pas adopter.

**M. Amato** fait part de la position du groupe des Verts sur les résolutions n<sup>os</sup> 2015-11 et 2015-12:

"Les deux résolutions proposées par AGTCM sont des propositions qui font partie du programme de législature des Verts. La mise à disposition de ces engins de gymnastique pour tous peut encourager une grande partie de la population à faire du sport tout en s'amusant, ce qui a été prouvé en ville de Genève où de nombreux adolescents et retraités utilisent ces installations. Cela permet de faire du sport sans dépenser de l'argent dans de coûteux fitness, de lutter contre la sédentarité et l'obésité, un des problèmes de santé publique majeurs de notre époque. C'est avec plaisir que nous soutiendrons l'entrée en matière et que nous voterons ces deux résolutions en vote immédiat."

**M. Girardet** indique que le MCG entrera en matière sur les deux objets, aussi parce que ces résolutions appellent des études qui permettront d'établir un bilan sur les diverses installations mises à disposition des aînés par l'ancien conseiller administratif Roland Sansonnens, à une époque où le parti radical "avait encore des idées". La proposition du groupe AGTCM paraît intéressante pour l'exercice

physique des jeunes, des adultes et des aînés. On observe que les installations de ce type mises à disposition des adultes et des enfants ont beaucoup de succès et sont utiles pour les distraire et lutter contre l'obésité, et il en remercie l'administration.

**Mme Mac-Kay** précise que les adolescents et les jeunes adultes utilisent aujourd'hui le mobilier urbain pour se dépenser, et que le groupe AGTCM préfère mettre à leur disposition des structures adaptées à leur demande.

**M. Robert** évoque un récent rapport abordant nouvellement le risque d'épidémie de surpoids et d'obésité gravissime vers laquelle on se dirige. Il estime que tout doit donc être fait pour favoriser l'exercice; pour cette raison le groupe socialiste soutiendra les deux résolutions à travers un vote immédiat.

Les demandes de parole étant épuisées, **M. Cornuz** soumet aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 16 oui, 8 non et 1 abstention.

**M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat, étant donné que la résolution s'adresse directement au Conseil administratif pour lui demander des actions précises.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur le vote immédiat.

**M. Girardet** suggère que ce soit à l'occasion du retour en plénière que soit présenté un bilan des installations mises à disposition des aînés. Le groupe MCG ne s'opposera pas au vote immédiat pour autant que les résolutionsnaires agrément cette proposition.

**M. Cornuz** confirme que ce bilan pourra être présenté en même temps que la délibération qui fera suite à cette résolution.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 22 oui, 2 non et 1 abstention.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur la résolution.

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix la **résolution n° 2015-11**

**présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation de structures métalliques plein air pour exercices de musculation adultes**

---

Vu la possibilité de joindre l'utile à l'agréable;

Vu le manque d'installation publique permettant à la jeune population de muscler son corps en plein air;

Vu le besoin, de la jeunesse masculine en particulier, d'un lieu adéquat;

Vu l'espace disponible aux environs des écoles secondaires;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 mai 2015,

**D E C I D E**

**PAR 20 OUI ET 5 NON**

de demander au Conseil administratif:

1. d'inventorier les lieux susceptibles d'accueillir l'installation de barres d'entraînement pour adultes désirant faire de la musculation en plein air,
2. d'étudier et de proposer différentes variantes d'installations,
3. de présenter un projet de délibération y relatif.

[MM. Hernot et Dumalle quittent la salle.]

\* \* \*

**22. Résolution n° 2015-12 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'appareils fitness plein-air pour adultes**

**M. Cornuz** cède la parole à Mme Mac-Kay, résolutionnaire.

**Mme Mac-Kay** précise que les deux types d'installations demandent une implantation dans des sites de natures différentes, soit près de collèges d'enseignement secondaire (cycle de la Golette) ou du côté de parcs pour enfants.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat, et ouvre les débats sur ce point.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 21 oui et 2 non.

[M. Dumalle rejoint la séance à 20h.]

**M. Tremblet** dit que le groupe PDC adopte la même position défavorable que pour la résolution n° 2015-11, mais que la majorité s'étant prononcée pour l'entrée en matière sur la présente résolution, il fait sens d'étudier ces deux propositions ensemble. Le groupe PDC votera ainsi pour cette résolution, même s'il annonce un vote négatif sur la délibération à venir, en raison des coûts que ces installations

représenteront et l'importance des autres investissements communaux en cours ou à venir.

**M. Girardet** demande que la délibération présentée le Conseil administratif présente des variantes avec des prix différents, comme le demande le "décide" de la résolution.

**M. de Préville** observe que "c'est reparti pour un tour", soit crédit d'étude, appel à prestataires, etc., pour un coût qu'il prédit aux environ de CHF 1'000'000.-, alors qu'il est aisé de faire de l'exercice muni d'une paire de chaussures de sport ou dans le cadre des installations sportives de la Commune. Les variantes causeront une surcharge de travail à l'administration et n'offriront que des différences insignifiantes en termes de coûts, avec, on peut l'imaginer, des variantes à CHF 800'000.-, CHF 1'000'000.-, et CHF 1'200'000.-. On va ici vers une dilapidation de ressources financières, à un moment où la situation de la Commune pourrait se péjorer.

**M. Girardet** rappelle qu'il a été attaqué de manière virulente par M. Hernot qui se demandait si M. Girardet représente bien le groupe MCG, et demande ici au Président, M. Cornuz, si M. de Préville s'exprime au nom de son groupe ou en son nom propre, alors même que M. Amato a souligné que les deux résolutions dont il est question ici font partie du programme des Verts. Il demande donc à M. de Préville d'"annoncer la couleur", et par ailleurs de ne pas lui faire porter la responsabilité d'un chiffrage des variantes évoquées pour un matériel dont il ne connaît pas le coût, et qui ne doivent pas faire l'objet de délibérations séparées.

**M. Cornuz** répond qu'il lui semble avoir entendu M. de Préville affirmer, dans sa première intervention, qu'il ne fait plus partie du groupe des Verts, mais lui laisse la parole pour répondre en son nom.

**M. de Préville** dit entendre M. Girardet comme un véhément défenseur du parlementarisme, et qu'il entend donc lui-même "parler" pour exprimer ses opinions et ses points de vue. Il rappelle qu'il en avait coûté CHF 300'000.- pour installer un tourniquet et une bascule près du cimetière de Feuillasse, ce à partir de quoi l'on peut facilement envisager le coût des installations proposées par le groupe AGTCM. L'élaboration de variantes suppose de mandater des prestataires rémunérés. Si ce projet part d'un bon sentiment, il tombe mal à propos dans un temps où les économies sont plutôt de rigueur. Il affirme ensuite s'exprimer ici en son nom propre, ayant été élu en tant qu'individu et non pas comme "petite pièce de jeu ne sais trop quoi". Il croit qu'il faut bien entendu responsabiliser la population quant à sa santé, mais que c'est aussi peine perdue si elle continue de "se gaver de chips et de Coca-Cola".

**Mme Mac-Kay** dit être un peu choquée des termes utilisés par M. de Préville dans ce dossier, tant on ne peut parler de dilapidation dans le cas de dépenses visant à maintenir en bonne santé une population qui se dirige aujourd'hui vers l'obésité du fait de ses mauvais choix. De telles dépenses ont été agréées dans des pays moins développés comme la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine, etc. alors que l'on parle ici, dans un pays riche, de "dilapidation". Il faut s'occuper dans ce pays des jeunes et des personnes qui ont besoin de bouger.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix la résolution n° 2015-12

**présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'appareils fitness plein-air pour adultes**

---

Vu la possibilité de joindre l'utile à l'agréable;

Vu le manque d'installation publique permettant à la population de se maintenir en forme;

Vu le nombre de places de jeux pour enfants permettant ce type d'installation;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 mai 2015,

## DECIDE

### PAR 21 OUI ET 3 NON

de demander au Conseil administratif:

1. d'inventorier les lieux susceptibles d'accueillir l'installation d'appareils fitness plein-air pour adultes,
2. d'étudier et de proposer différentes variantes d'installations, de présenter un projet de délibération y relatif.

\* \* \*

### **23. Résolution n° 2015-13 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'ascenseurs ou de plateformes d'accès dans les écoles primaires publiques meyrinoises**

**Mme Mac-Kay** indique que cette résolution fait référence à la loi L 5 05 du 28 janvier 2011 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (accessibilité des constructions) (LCI 10659) concernant en particulier l'accessibilité des constructions aux personnes avec handicap. La résolution vise à permettre aux enfants handicapés ou accidentés de fréquenter leur école sans avoir à les transférer dans une école permettant leur accès aux salles de classe dans les étages, transfert qui pourrait mettre en danger leur scolarité. L'installation d'un ascenseur

n'est pas obligatoire; des systèmes alternatifs peu onéreux peuvent aussi être envisagés.

**M. Amato** annonce que le groupe des Verts s'oppose à l'entrée en matière malgré l'intérêt du projet, sachant aussi que la totalité des écoles sera rénovée dans les 20 prochaines années, et que l'installation d'ascenseurs, très onéreuse, est obligatoire dans les opérations de rénovation des écoles. Il vaut donc mieux attendre ces opérations pour installer des ascenseurs.

**M. de Préville** estime que le sujet est intéressant, mais que la demande est inappropriée. Un enfant handicapé ou blessé peut très bien être aidé pour monter et descendre les escaliers en attendant l'installation de matériel ruineux imposé par la législation dans le cadre des rénovations.

**M. Tillmann** indique que le groupe PLR n'entrera pas en matière pour les raisons évoquées par M. Amato. Il ne croit pas que la Commune soit hors-la-loi sur ce point, et il fait sur ce point entièrement confiance à l'administration.

**M. Hulliger**, en tant qu'enseignant à l'école de Livron, dit pouvoir témoigner de la difficulté de gérer les déplacements d'un étage à l'autre d'un enfant momentanément affecté dans sa mobilité, et les risques de déscolarisation que cette difficulté peut créer pour ces enfants. Il évoque aussi la disponibilité de systèmes de montage moins onéreux que les ascenseurs.

**M. Tremblet** indique que le groupe PDC soutiendra la non-entrée en matière.

**M. Girardet** annonce que le groupe MCG souhaite étudier la résolution en commission, et demande un inventaire des lieux concernés et des systèmes alternatifs aux ascenseurs dans la visée de transformer cette résolution en délibération.

**M. Hubert** indique que le groupe UDC n'entrera pas en matière.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 13 oui et 11 non.

**M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat pour les mêmes raisons que celles évoquées aux deux points précédents de l'ordre du jour, soit qu'il y est demandé au Conseil administratif d'étudier, inventorier et présenter le projet de délibération y relatif. Il ouvre le débat sur le vote immédiat.

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** invite M. Girardet à se prononcer sur sa proposition de renvoi en commission.

**M. Girardet** indique qu'il serait pertinent de renvoyer la résolution en commission gestion et entretien des bâtiments, mais que si une majorité se dessine en faveur du vote immédiat, le groupe MCG soutiendra ce vote.

**M. Hulliger** attire l'attention sur le "décide", qui demande au Conseil administratif d'inventorier les lieux susceptibles d'accueillir l'installation d'ascenseurs ou de rampes dans les écoles primaires, d'étudier et de proposer différentes variantes d'installations, de présenter un projet de délibération y relatif, ce qu'il estime pou-

voir se passer d'un renvoi de la résolution en commission, qui créerait un délai inutile dans le travail du Conseil administratif.

**M. Girardet** indique qu'il retire sa proposition de renvoi en commission.

**M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 22 oui et 2 absentions.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur la résolution.

**M. Tremblet**, prenant note du désir des résolutionnaires d'envisager des solutions peu onéreuses, et du fait que la Commune n'est pas hors-la-loi puisque ces installations sont obligatoires dans le seul cadre de rénovations, propose d'amender la résolution en son point 1 du "décide" en retirant les termes "d'ascenseurs", et les remplacer par "plateformes d'accès", tant il est vrai que l'aménagement d'ascenseurs à l'intérieur des bâtiments existants n'est pas possible, et suppose une installation extérieure.

**Mme Mac-Kay** dit que le groupe AGTCM agréé cet amendement.

**M. Girardet** dit s'inquiéter de cet amendement, qui empêcherait le Conseil administratif de présenter un inventaire des lieux pouvant accueillir des ascenseurs dans les travaux de rénovation qui y sont prévus.

*[M. Devaud rejoint la séance à 20h25.]*

**M. Robert** donne raison à M. Girardet. Il indique que l'obstacle pourrait être contourné en mentionnant que les solutions recherchées sont des solutions "avant rénovation". Le texte actuel laisse néanmoins une marge de possibilités, sachant en effet qu'un monte-personne coûte aux alentours de CHF 5'000.- ou CHF 6'000.-.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix l'amendement proposé par M. Tremblet, consistant à **modifier la résolution en supprimant de son libellé et du point 1 du "décide" les termes "d'ascenseurs ou"**. Cette proposition est refusée par 14 non et 10 oui.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur la résolution.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix la **résolution n° 2015-13**

**présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'ascenseurs ou de plateformes d'accès dans les écoles primaires publiques meyrinoises**

---

Vu le droit des enfants à handicap physique limités dans leur mobilité d'être intégrés à l'école publique;

Vu le manque de certaines écoles primaires d'installation adéquate permettant aux enfants limités dans leur mobilité, sur de courtes ou de longues durées d'arriver en classe autrement que par les escaliers;

Vu le besoin d'intégration à long terme des élèves à leur classe habituelle, malgré un accident de parcours permanent ou temporel;

Vu l'espace disponible à l'extérieur du bâtiment primaire;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 mai 2015,

## DECIDE

### PAR 16 OUI ET 8 NON

de demander au Conseil administratif:

1. d'inventorier les lieux susceptibles d'accueillir l'installation d'ascenseurs ou de rampes dans les écoles primaires meyrinoises dont l'équipement n'est pas encore à jour,
2. d'étudier et de proposer différentes variantes d'installations,
3. de présenter un projet de délibération y relatif.

[Pause de 20h30 à 20h55]

\* \* \*

(Arrivée de M. Tschudi)

#### **24. Résolution n° 2015-14 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin en vue d'un jumelage avec (de préférence) une ville suisse alémanique similaire à Meyrin**

**M. Dumalle** entame sa présentation en évoquant une anecdote de sa vie familiale lors d'une croisière en mer Egée, au cours de laquelle il n'a pas pu entretenir d'échanges verbaux comme il l'aurait souhaité avec des Suisses allemands, ceci en raison du manque de compétences linguistiques de chacun, qui l'ont finalement conduit à changer de table au restaurant pour se retrouver avec des Français. Il observe aussi une importante diminution des échanges linguistiques parmi les jeunes en Suisse. C'est la cohésion nationale à travers les langues qu'il soutient à travers cette proposition de jumelage.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau, après une longue réflexion, propose un renvoi en commission de culture. Il ouvre le débat sur ce renvoi.

**M. Amato** indique que le groupe des Verts propose un vote immédiat, étant donné la nature de cette résolution qui s'apparente à une motion adressée au Conseil administratif.

**M. Girardet** annonce que le groupe MCG propose un renvoi en commission de culture élargie, pour que tous les conseillers municipaux puissent s'exprimer sur ce projet, notamment sur les possibilités de jumelage avec des villes tessinoises, dont certaines connaissent des problématiques similaires à Meyrin en raison de leur situation frontalière.

**M. Mastoura** est d'avis qu'il vaudrait mieux renvoyer cet objet en commission de culture simple, et non élargie.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 15 oui, 8 non et 1 abstention.

**M. Cornuz** ouvre le débat sur la résolution.

**M. Girardet** propose d'élargir la proposition aux villes suisses en général, et de demander au Conseil administratif de présenter une ville alémanique et une ville tessinoise aux fins du jumelage proposé. Il insiste sur le souhait de ne pas s'en tenir à une seule ville alémanique, dont il sent "à plein nez" qu'elle se situera du côté de Bâle. [*Quelques rires fusent à la mention de la ville d'origine du conseiller administratif Vert.*]

**M. Hubert** donne lecture de la position du groupe UDC, qui soutient le renvoi en commission de culture de cette résolution intéressante, puisqu'un jumelage présente en effet un intérêt linguistique, culturel, et d'intégration nationale non négligeable.

**M. Cornuz** fait remarquer que le vote immédiat ayant voté, un renvoi en commission n'est plus d'actualité.

**M. Dumalle** demande de conserver une certaine simplicité dans cette résolution qui est le fruit de plusieurs années de réflexion entre M. Tschudi et lui-même, raison pour laquelle il préfère que le libellé soit maintenu tel quel, sachant que si un jumelage avec une ville suisse alémanique peut être établi, il n'est pas de raison de ne pas chercher à l'étendre à une ville tessinoise.

**M. Tremblet** observe une discrépance entre le libellé de la résolution, qui vise "un jumelage avec (de préférence) une ville suisse alémanique", et le point 1 du "décide", qui demande un jumelage avec une ville exclusivement alémanique. Il demande au résolutionnaire d'"accorder ses violons". Il demande aussi que les recherches de villes propices au jumelage soient élargies aux villes de Suisse, et, sur le ton la boutade, à celles d'autres pays, comme la France, où il connaît une ville de la banlieue lyonnaise qui ferait l'affaire, Meyzieu. Un jumelage Meyrin-Meyzieu sonnerait plutôt bien! [*Rires de l'assemblée.*]

**M. Dumalle** répond que la priorité va à une ville suisse alémanique. Il préfère donc que les termes "(de préférence)" soient retirés du libellé. Si les difficultés à approcher une ville suisse alémanique devaient se confirmer, il préférerait qu'une ville allemande soit envisagée, puisque le but de l'opération est avant tout un échange linguistique. [*Des rumeurs de désapprobation s'élèvent de l'hémicycle.*]

**M. Mastoura** suggère à son tour un jumelage avec une ville d'un pays étranger, et mentionne à cet effet qu'après échange avec un secrétaire général de la station balnéaire tunisienne de Hammamet, celui-ci a demandé quelles étaient les conditions de ce jumelage. La question se pose: allons-nous apprendre l'allemand, ou le "suisse toto" afin d'éviter de devoir se déplacer d'une table à l'autre durant une croisière maritime? Il conclut en affirmant que l'arabe n'est pas difficile à apprendre.

**M. Cornuz** recadre la discussion en rappelant que l'objet de cette résolution est un rapprochement entre compatriotes de ce pays, en tous les cas à travers un échange linguistique de préférence en langue allemande, ce qui ouvrirait en effet aussi au jumelage avec une ville allemande. Il demande de se pencher maintenant sur le texte du "décide" afin que l'assemblée puisse voter la résolution.

**M. Dumalle** rappelle sa proposition d'amender la résolution en retirant les termes "(de préférence)" du libellé.

**M. Girardet** rappelle également sa proposition d'amendement consistant, au point 1 du "décide", à supprimer le terme "Alémaniques". Il suggère également de transformer la résolution en motion, et donc de supprimer le point 2 du "décide".

**M. Cornuz** admet n'avoir pas compris que M. Girardet avait proposé un amendement dans sa première intervention, et s'en excuse. Il résume les deux points de la proposition de cet amendement.

**M. Dumalle** recentre la proposition autour d'un jumelage avec une ville suisse alémanique en regard des considérants de la résolution, qui évoquent la perte d'influence des Suisses romands au sein des institutions fédérales en raison de leur manque de maîtrise de l'allemand. Il est en revanche favorable à ce que cette résolution soit transformée en motion et accepterait donc que le point 2 du "décide" soit supprimé.

**M. Cornuz** demande si quelqu'un désire s'exprimer sur ces amendements.

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote la proposition la plus éloignée du texte initial, soit **l'amendement proposé par M. Girardet consistant à retirer le terme "Alémaniques" du point 1 du "décide"**. Cette proposition est acceptée par 18 oui et 6 non.

**M. Cornuz** met ensuite aux voix **l'amendement proposé par M. Girardet consistant à transformer la résolution en motion en supprimant le point 2 du "décide"**, qui est accepté par 21 oui, 1 non et 2 abstentions.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met enfin aux voix la **motion n° 2015-XX**

**présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin en vue  
d'un jumelage avec (de préférence) une ville suisse similaire à Meyrin**

---

Vu la prédominance quasi-totale de l'anglais dans la vie active et culturelle suisse, européenne et mondiale;

Vu la volonté de changement d'orientation scolaire des cantons suisses alémaniques concernant l'apprentissage des langues, préconisant la préférence de l'anglais au détriment du français, langue nationale;

Vu le danger de perte de cohésion nationale dû au manque de possibilité de communiquer entre citoyens d'un même pays;

Vu le faible nombre et la perte d'influence des hauts fonctionnaires romands à Berne dans les milieux décisionnels fédéraux;

Vu la difficulté des fonctionnaires fédéraux à comprendre le français dans les soumissions de travaux/services représentant de fait un manque de compétition et une perte inévitable pour l'économie romande;

Vu la subvention fédérale de CHF 1'600'000.- au profit des organisations œuvrant pour les échanges;

Vu le faible nombre de personnes intéressées, environ 16'000, par année;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mai 2015,

**DECIDE**

**PAR 23 OUI ET 1 NON**

de demander au Conseil administratif d'évaluer, étudier et se rapprocher des villes suisses susceptibles de remplir et accepter notre approche.

\* \* \*

*[Mme Boget quitte la séance à 21h25.]*

**25. Résolution n° 2015-16 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2016**

**M. Dumalle** cite les efforts consentis par la Commune pour installer des écopoints à travers son territoire, pour un montant de CHF 1'500'000.-. Ce travail effectué par le service de l'environnement en 2014 est presque finalisé, et le taux de tri des déchets atteint à ce jour presque 50%, ce dont il félicite les acteurs. A CHF 160.- la tonne de déchets incinérés, il trouve néanmoins que ce taux est encore faible et qu'il peut encore être augmenté en incitant les professionnels produisant beaucoup de déchets comme les restaurateurs, les garagistes, etc. à augmenter leur taux de tri. Un effort doit notamment viser le tri des déchets organiques, très lourds en raison de leur composition majoritaire d'eau.

**M. Devaud** ajoute que grâce à l'installation des écopoints, pas encore finalisée en raison d'oppositions en cours, le taux de tri des déchets atteint aujourd'hui 49.1% à Meyrin, et qu'il atteindra certainement 50% en 2015 après que les derniers écopoints auront été installés. Néanmoins, le taux de 50% à atteindre pour éviter l'introduction d'une taxe au sac est un taux calculé en moyenne cantonale, et ce taux avoisine aujourd'hui 45%. Des efforts doivent donc encore être consentis pour réduire les 34% de déchets de cuisine encore incinérés à ce jour au prix de CHF 276.-/tonne, et qui feront l'objet de la démarche du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) dès l'automne 2015. Le taux de 70% de tri des déchets est fixé à l'horizon 2022, et l'envisager plus tôt n'est pas réaliste. Il ne voit donc pas l'intérêt de cette résolution en regard des efforts déjà faits et ceux qui sont prévus.

**M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Tremblet** croit que M. Devaud a bien exprimé la situation. Le délai proposé par la résolution est utopique en regard du taux de tri désiré et du faible levier possible sur le comportement des entreprises, qui doivent elles-mêmes prendre en charge la levée de déchets qu'elles peinent aussi à trier. Pour ces raisons, le groupe PDC refusera l'entrée en matière.

**M. de Préville** dit être très favorable au tri des déchets, mais juge la proposition "maladroite" en raison des objectifs illusoires qu'elle propose. Il dit toutefois être favorable à une discussion en commission afin de trouver des moyens d'inciter les citoyens à faire un effort dans le sens d'un tri plus sélectif des déchets, et par la même occasion de rentabiliser l'investissement consenti dans l'installation des écopoints. Une campagne à travers le journal communal serait à ce titre pertinente.

**M. Girardet** dit ne pas bien saisir la position de M. de Préville, critique envers la résolution, mais favorable à sa discussion en commission. Personnellement, il dit apprécier l'aspect positif de l'incitation, en particulier celui de "récompense" proposé par la résolution. Le MCG soutiendra le renvoi de cette résolution en commission.

**M. Devaud** rappelle que des sacs biodégradables à tri de déchets ont été distribués dans le cadre de la semaine de l'environnement à Meyrin. La résolution est

redondante puisque le GESDEC investira CHF 350'000.- dès l'automne dans une campagne de sensibilisation au tri. La commission d'environnement sera convoquée pour que lui soit présentée cette démarche, qui devrait comprendre des expositions sur les places de village des communes genevoises.

**M. Dumalle** dit apprécier les explications du conseiller administratif. Il trouve en revanche qu'en comparaison cantonale, Meyrin dispose de suffisamment d'outils pour atteindre un taux de tri plus important, et que de ce point de vue, le résultat actuel apparaît presque mauvais. Même si le taux de 70% de déchets triés à l'horizon 2016 est quelque peu provocateur, les entreprises, et les restaurateurs en particulier, devraient être davantage sensibilisés en regard de leur faible engagement dans ce domaine. **M. Devaud** dit qu'il ne peut accepter cette critique envers les entreprises, et évoque à ce titre la promotion écolabel bien suivie par 200 à 250 entreprises sur la Commune. Il a personnellement remis des prix à trois ou quatre nouvelles entreprises qui ont adhéré à la démarche de tri des déchets. L'association de la zone industrielle (AZI) intègre aussi cette démarche dans la communication auprès des membres. La Commune a donc déjà fait le nécessaire dans ce domaine, et cette action a d'ailleurs été remarquée au niveau cantonal.

**M. Cornuz** rappelle que les débats sont limités ici à l'entrée en matière.

**M. Robert** dit que le groupe socialiste est favorable à l'entrée en matière. Il est "difficile" en effet de refuser une résolution qui vise à augmenter le taux de tri des déchets et éviter l'introduction d'une taxe au sac, et qui vient ainsi en appui à la démarche actuelle du Conseil administratif. Un renvoi en commission d'environnement permettrait de revoir l'objectif évoqué, qui pêche de toute évidence par ambition. Que la Commune dépasse le seuil de 50% dans le tri de ses déchets pourrait, il faut le souligner, contribuer à augmenter la moyenne cantonale et à éviter l'introduction de ladite taxe.

**M. de Prévaille** dit qu'il est effet favorable à la démarche, mais répète son opinion que la résolution est "mal ficelée". Le service de l'environnement pourrait en revanche formuler une proposition à débattre en commission. La non-entrée en matière pourrait donc donner un signal vers la formulation d'une nouvelle résolution, plus adéquate, ceci dans un souci de gain de temps.

**M. Tillmann** annonce que le PLR ne désire pas entrer en matière pour la raison que la politique dynamique de tri des déchets mise en place par le Centre de voirie et horticole (CVH) et le service de l'environnement est largement suffisante. Il signale au passage une discrédance entre le libellé de la résolution, qui demande "d'étudier un plan d'action", et le "décide", où il est demandé de "mettre en place les outils et actions nécessaires", qui sont deux choses très différentes qu'il faut réconcilier si l'entrée en matière est acceptée.

**M. Cornuz** clôt ici le débat et met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 15 oui et 9 non.

**M. Cornuz** ouvre les débats sur la résolution.

**M. Girardet** propose un renvoi en commission d'environnement, qui permettrait d'amender la résolution comme proposé par MM. Robert et Tillmann.

S'adressant aux conseillers municipaux, **M. Robert** qualifie ce moment de "solenel" puisqu'il s'agit de son dernier message à cette assemblée, et que ce message concerne les poubelles. [*Rires de l'assemblée.*] Il dit sa conviction que l'on peut toujours s'améliorer et que de ce point de vue l'information autour des écopoints doit être plus importante. Constatant l'aspect mal pratique du tri des déchets aujourd'hui (multiplicité des contenants, poids des sacs à ordures ménagères), il suggère de développer ou mettre à disposition de la population des systèmes plus pratiques, dont tous les appartements des Vergers pourraient par exemple être équipés.

**M. Cornuz** dit avoir oublié de communiquer le proposition du Bureau de renvoyer la résolution en commission d'environnement. Il ouvre les débats sur ce point.

Personne ne désirant s'exprimer **M. Cornuz** soumet aux voix le **renvoi de la résolution n° 2015-16 en commission d'environnement**.

Cette proposition est acceptée par 19 oui, 3 non et 2 abstentions.

\* \* \*

**26. Résolution n° 2015-17 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant que le label "Cité de l'énergie" soit posé en dessous des panneaux signalétiques indiquant l'entrée sur la Commune**

**M. Dumalle** rappelle avoir déjà émis cette proposition au Conseil administratif en janvier ou février derniers, à quoi on avait répondu que cette installation était très compliquée d'un point de vue administratif. Il regrette que cette distinction, dont il se sent personnellement honoré, ne soit pas rendue visible, et que l'on fasse tant d'histoire de cette démarche relativement anodine, que d'autres communes comme Versoix, Carouge ou Locarno, ont déjà menée par le biais d'une lettre à la direction générale des transports (DGT) et de quelques aménagements simples sur la voie publique.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** ouvre les débats sur la résolution.

**M. Cornuz** indique que le Bureau propose le vote immédiat, une proposition qui ne rencontre pas d'opposition.

**M. Cornuz** met donc aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 23 oui et 1 abstention.

**M. Cornuz** ouvre les débats sur la résolution.

**M. Girardet** annonce que le groupe MCG trouve cette idée très bonne. Il souligne qu'un panneau lumineux pourrait rappeler les nombreuses distinctions de la Commune, qui ne peuvent toutes être affichées de manière permanente. En re-

vanche, la distinction dont il est question dans la résolution doit pouvoir être affichée de manière visible aux endroits cités.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix la **résolution n° 2015-17**

**présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant que le label "Cité de l'énergie" soit posé en dessous des panneaux signalétiques indiquant l'entrée sur la Commune**

---

Vu la plus haute distinction pour les cités de l'énergie du "European Energy Award Gold" obtenu par Meyrin en novembre 2014;

Vu les efforts constants consentis par notre administration depuis des années afin de réduire, optimiser et encourager la réduction de la consommation d'énergie à titre public et privé;

Vu les délibérations acceptées par le Conseil municipal en date des xxxx afin d'obtenir les objectifs définis par le plan communal de l'énergie;

Vu l'acceptation du plan communal de l'énergie par le Conseil municipal en date du XX;

Vu la création d'un fonds énergie d'un montant de CHF 500'000.- renouvelable au profit des privés voulant investir dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable;

Vu que d'autres communes ont pu le faire sans problème particulier, Versoix par exemple;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mai 2015,

**DECIDE**

**PAR 23 OUI ET 1 ABSTENTION**

de demander au Conseil administratif de mettre en place l'installation du sigle "Cité de l'énergie" sur les panneaux de la Commune annonçant les différentes entrées de la Commune, Meyrin, Cointrin, Mategnin, douane CERN, route du Mandement en particulier.

\* \* \*

**27. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown  
(M. Reiss, UDC)**

Rapport de M. Reiss pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014:

*"Situé au cœur de Meyrin, l'espace Undertown a, pour cette année encore, rempli son rôle de lieu d'accueil musical et culturel pour les jeunes de Meyrin et d'ailleurs.*

*Cet espace offre des ateliers et des concerts tout en poursuivant ses buts d'intégration socioculturelle. Il se veut un lieu d'expérimentation musical et artistique tout en promouvant le partage, la tolérance entre les personnes, les cultures et les générations. Chacun doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe en se responsabilisant et en s'impliquant dans l'activité qu'il aura choisie.*

*En favorisant l'intégration des jeunes à la vie sociale et culturelle, l'Espace Undertown s'attache à développer non seulement une approche généraliste auprès de tous les jeunes, mais porte également son attention sur l'accueil de jeunes en difficulté ou en recherche de liens. Dans ce sens, les activités menées à l'Undertown ont ancré leur offre artistique et culturelle dans une optique sociale et fédératrice.*

Les activités menées :

*Les ateliers Hip hop, vidéo et danse ont été bien suivis durant l'année.*

*Les jeunes qui suivent les cours sont passionnés et ce sont eux qui les font vivre grâce à leurs projets.*

*Il y a eu, cette année, 95 événements dont 77 ouverts au public, ce qui a rassemblé 8'600 personnes.*

Exercice financier :

*Le dernier trimestre de cette année 2014 a été difficile. L'équipe d'animation a fonctionné avec deux animateurs au lieu de trois, en effet, nous avons eu la grande tristesse de perdre Mr. Sylvain Buff décédé suite à une longue maladie.*

*Donc, Nil et Oumar ont fait appel beaucoup plus aux petits jobs dans le cadre des soirées et ont été obligés d'abandonner la collaboration avec certaines soirées coproductions (clubbing), tout ceci avec l'accord des organisateurs concernés.*

*De ce fait, la prévision des recettes bar budgétées a été moindre, tout ceci explique la perte de CHF 14'336.10, heureusement cette perte a pu être absorbée grâce au capital de l'Undertown.*

Organisation et précisions sur l'association :

*Le comité de l'association en 2014 était composé de sept personnes, soit M. Hugo Dias (Président) M. Alexandre Bollinger (vice-Président), Mme Rebecca Lagos (trésorière), MM. Maurice Amato et Jonathan Gonzales (membres), M. André Reiss (délégué du Conseil Municipal) et Mme Melissa Rebetz (responsable du service développement social et emploi).*

*Deux nouveaux animateurs ont été engagés pour travailler avec M. Nil Gaillard, soit MM. Joël Sommer et Nicolas Grandvullemin.*

*Je souhaite encore préciser que le matériel de l'Undertown a 20 ans et bien que tous les utilisateurs ont réussi à faire des miracles jusqu'à maintenant, il faut véri-*

*tablement penser à le changer le plus rapidement possible (les murs auraient bien besoin d'un rafraîchissement aussi).*

*En conclusion, l'espace Undertown a su évoluer positivement, dynamisé par une équipe d'animateurs compétents et un comité efficace avec lequel j'ai toujours beaucoup de plaisir à travailler. L'espace est aussi épaulé par la FCLR, la FASe et la mairie qui accompagnent les changements nécessaires de cette association pour lui permettre de fonctionner avec efficacité et pragmatisme.*

*L'espace Undertown reste un lieu inédit à Genève, dont la commune de Meyrin doit continuer à être fière de le compter en ses murs."*

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** prend acte du rapport avec remerciements à M. Reiss.

\* \* \*

## **28. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin (Mmes Leuenberger, S, et Boccard, DC)**

Rapport conjoint de Nathalie Leuenberger et Yolande Boccard pour la période de juin 2014 à mai 2015:

*"La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie quatre fois durant cette période, soit en 2014 les 30 octobre et 10 décembre, puis en 2015 les 12 mars et 23 avril.*

*Durant cette période 2014-2015, la commission est composée des membres suivants: Mmes M. Fulpius, artiste, R. Furrer, artiste, M. Lechevalier, artiste, M. Poiatti, historienne et critique d'art.*

*F. Radi et M. K. Boninsegni: ces artistes ont quitté le Fonds en cours d'année.*

*Nouveaux membres : Joseph Farine, Kakulya, Ch. Laubard, J. Massard, F. Post, C. Rigaut.*

*Conseil administratif: Mme M. Boget (présidente) et M. P.-A. Tschudi*

*Conseil municipal: Mme Y. Boccard et Mme N. Leuenberger*

*Administration: Mmes D. Rémy, C. Abele et M. A. Malacorda*

*Au vu de la nouvelle législature 2015-2020, la commission du FACM sera composée de six nouveaux membres artistes.*

### **Œuvres d'art**

#### **L'artiste photographe Michel Vanden Eeckhoudt**

*Visite d'une rétrospective inédite "Doux-Amer" du travail de l'artiste photographe Michel Vanden Eeckhoudt dans les galeries de ForuMeyrin en date du 10 décembre 2014 (vernissage le 26 novembre 2014), artiste décédé le 28 mars 2015. L'artiste qui s'est fait une spécialité de faire surgir l'étrangeté et une humeur parfois très grinçante, nous présente 100 photographies inédites noir-blanc. L'artiste*

*nous plonge dans le surréalisme entre images d'animaux à l'air étonnamment humain, comme dans ses photos d'humains qui semblent débarquer d'une autre planète pour atterrir dans la rue à côté de nous.*

*Les membres du FACM ressentent véritablement un coup de cœur pour cet artiste et décident d'acquérir cinq photographies (deux grandes et trois petites) pour compléter le patrimoine culturel de Meyrin.*

*<http://meyrinculture.ch/evenement/michel-vanden-eeckhoudt>*

#### *L'artiste François Burland*

*Visite de l'exposition en date du 12 mars 2015 de l'artiste très actif sur la scène suisse et internationale, François Burland. La commission est accompagnée du médiateur M. Jean-Luc Riesen.*

*L'artiste, dans ses œuvres, s'empare de l'iconographie des propagandes de la guerre froide, tantôt communiste, tantôt yankee et les détourne pour vanter les mérites sur un mode consumériste et ironique. Certaines de ses œuvres sont drôles, engagées et absurdement rhétoriques. Son œuvre est tant graphique que sculpturale et capte la forme expressive et l'ironie de notre monde moderne. L'exposition "Atomik Bazaar" nous présente une série d'œuvres récentes où l'artiste cite, détourne, formule et harangue même sur fond d'image héroïque. L'art est ici entendu comme une imagination insurrectionnelle et une contestation basée sur l'idéologie de la dérision. Les membres de la commission proposent à l'unanimité l'acquisition de l'œuvre "Du pain pour les Usines".*

*<http://meyrinculture.ch/evenement/atomik-bazar>*

#### *Concours artistique dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment scolaire des Boudines*

*Faisant référence au rapport du FACM 2013-2014, nous sommes en mesure de vous informer du dénouement final du concours pour le volet extérieur du bâtiment scolaire des Boudines. Finalement, l'artiste Gilles Brusset est retenu pour son projet de sculpture couchée au sol qui consiste en un travail sur le nivellement, un langage paysager dans une sculpture. Son travail s'inscrit également dans la mouvance du land art.*

*L'artiste nous a révélé sa démarche qui était partie d'une photo aérienne du relief du Jura, puis a cheminé vers l'abstraction et l'intégration de la géographie du lieu. Vue du ciel ou des toits meyrinois, sa sculpture s'intégrera au relief du sol.*

*Nous tous nous réjouissons d'inaugurer cette magnifique école classée et rénovée à la rentrée scolaire 2015 puis de découvrir le travail de sculpture de l'artiste Gilles Brusset d'ici 2016 selon le calendrier des travaux et en fonction du déplacement de l'école provisoire située sur le site d'intervention de l'artiste. Par contre, le projet artistique d'Ursula Mummenthaler dans le foyer de l'aula sera inauguré en même temps que l'école.*

#### *Projet lac des Vernes*

*En date du 30 octobre 2014, l'ingénieur civil M. Sébastien Blondet, et M. Mathieu Zahnd du bureau Ecotec nous présentent le projet "Un lac pour la ville et la nature".*

*Les zones du lac suivantes feront l'objet d'une intervention artistique : la zone didactique; la passerelle piéton; l'observatoire des oiseaux; le ponton.*

*Il n'est pas sans savoir bien sûr que les interventions artistiques comportent un certain nombre de contraintes et qu'il s'agit d'un projet d'envergure.*

*Ce jour, il est déjà demandé aux membres du FACM de réfléchir sur des noms d'artistes susceptibles d'adhérer à ce type de projet, et au vu du timing très restreint, de renoncer à un concours public.*

*Le 12 mars 2015, M. Sébastien Blondet, ingénieur civil en charge de la réalisation du lac des Vernes, et C. Abele nous informent de l'avancement du projet dont le titre pourrait devenir "Un lac pour la ville, la nature... et l'art".*

*Ci-après, finalement les zones qui feront l'objet d'une intervention artistique: le ponton; l'observatoire; la zone didactique; la signalétique du site.*

*Après débats, la commission décide de se saisir de ce projet et de fonctionner par appel direct auprès de plusieurs artistes qui seront proposés par les membres de la commission.*

*Le service de la culture propose d'ores et déjà deux artistes : Tadashi Kawamata, plasticien japonais ayant réalisé un ponton dans l'estuaire de Nantes; et Matali Crasset, designer française basant son travail sur une approche participative et ayant déjà travaillé sur l'environnement meyrinois.*

*Le jury du concours artistique sur appel direct du lac des Vernes sera composé des conseillers administratifs, des sept membres du FACM, de représentants des services de la culture et de l'urbanisme de la commune de Meyrin ainsi que de l'ingénieur civil M. Sébastien Blondet et du Bureau Ecotec représenté par M. Mathieu Zahnd.*

*En date du 24 avril 2015, les nouveaux membres du Fonds prennent connaissance du projet, des lieux d'intervention artistiques, des contraintes et du calendrier.*

*Le prochain rapport vous permettra de prendre connaissance du nom des lauréats et des projets sélectionnés et peut-être réalisés.*

#### *Protocole d'application du règlement du FACM*

*Lors de la séance du 30 octobre 2014, Mmes D. Rémy et C. Abele du service de la culture nous informent qu'elles sont en train de travailler sur un protocole lié au règlement du Fonds d'art.*

*Le 10 décembre 2014, les membres du Fonds analysent le Protocole d'application du règlement du FACM.*

*Les modifications sont d'une part cosmétiques et se concentrent notamment sur les points suivants: une meilleure définition de l'utilisation du Fonds, du rôle de chacun des intervenants, de l'organisation des concours et commande d'œuvre, du jury de concours et de l'organisation des séances. Il est également décidé lors de cette commission d'axer les séances essentiellement sur les compétences artistiques des commissaires plutôt que sur les aspects administratifs qui seront effectués en amont par les intervenants du service de la culture et éventuellement par un groupe de travail restreint motivé en la matière. En conséquence, un nombre plus restreint de séances se tiendra à l'avenir.*

Divers

*La commission du FACM a toujours l'immense plaisir de collaborer avec Dominique Rémy et Camille Abele qui font un travail précieux.*

*Camille Abele nous informe de la mise en ligne de l'inventaire du patrimoine artistique de Meyrin dans le cadre du projet eMuseumPlus. Ce site permettra également la géolocalisation des œuvres avec un lien Google Map.*

*Les utilisateurs pourront depuis le site de meyrinculture.ch se rendre sur la page de l'inventaire pour y effectuer leur recherche (<http://emp-web-42.zetcom.ch/eMuseumPlus>).*

*L'œuvre de l'artiste sculpteur Albert Rouiller "Fontaine" de l'école de Bellavista très endommagée a été complètement rénovée en 2014.*

*Pour information, le Fonds présentait un solde au bilan de CHF 718'027.- au 31 décembre 2014."*

**M. Cornuz** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport.

**M. Girardet** remercie les rapporteuses de leur travail. Il demande quel est le pourcentage des crédits de construction prélevés pour alimenter le Fonds. Il demande aussi quelle est sa dotation actuelle.

**Mme Leuenberger** répond de mémoire que le taux de prélèvement est de 2%, et de 1% lorsque le Fonds est doté à plus de CHF 500'000.-. Le montant du Fonds était à CHF 718'027.- au 31 décembre 2014, comme il est indiqué en fin de rapport.

**M. Cornuz** prend acte du rapport, dont il remercie les auteures.

\* \* \*

**29. Annonces de projets**

**M. Hubert** annonce qu'un projet de motion visant à l'aménagement d'un emplacement de nettoyage de bicyclettes sera déposé au mois de septembre. Ce projet fait suite à des demandes qui lui ont été personnellement adressées.

**M. Cornuz** prend note.

**M. de Préville** informe M. Hubert que Car Wash Center H SA permet de nettoyer les vélos à l'eau chaude pour la somme modique de CHF 2.-.

\* \* \*

### **30. Propositions individuelles**

Néant.

\* \* \*

### **31. Questions**

**M. Hulliger** indique que celui des deux parkings du cimetière de Feuillasse situé du côté de l'aéroport est utilisé par des personnes qui ne visitent pas le cimetière. Il demande si ce parking est réservé aux seuls visiteurs du cimetière et s'il est contrôlé, en regard de véhicules stationnés à la journée et de l'absence de places disponibles pour les visiteurs du cimetière lorsque le parking est complet.

**M. Tschudi** dit ne pas connaître cette situation, mais prend note de la doléance. Il paraît logique que si le parking est destiné aux visiteurs du cimetière, ceux-ci doivent pouvoir trouver des places de stationnement libres.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** demande si l'école des Boudines sera entièrement prête d'ici à la rentrée scolaire 2015-2016. Certaines rumeurs indiquent que seule une partie pourra en être occupée, le reste devant attendre 2016.

**M. Tschudi** répond que l'école sera entièrement terminée dans les délais. Si des bruits courent, c'est en particulier parce que la question s'est posée de maintenir les élèves du premier cycle dans l'école provisoire le temps de finaliser le préau, qui sert de piste de chantier à l'EVE Cité Parc. Le corps enseignant et la direction ont en revanche préféré que tous les élèves emménagent à la rentrée. L'aula sera terminée en octobre suite à une demande de meilleure sonorisation formulée après la visite du chantier par la commission des travaux publics.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** demande si les ambulances ont un accès réservé au terrain de football des Arbères. En effet, suite à une erreur de direction ou d'instruction, une ambulance a perdu du temps pour accéder au terrain où l'attendait un blessé lors d'un récent match.

**M. Devaud** répond que les fléchages viennent d'être finalisés sur demande de M. Genequand, responsable du service des sports. Le parcours, qui partait autrefois de la rue des Vernes à la hauteur des immeubles des Bugnons, a dû être modifié en raison de l'ouverture du chantier du lac des Vernes, et passe aujourd'hui par la rue des Vernes en dessus de la patinoire. Ce parcours a d'ailleurs été utilisé il y a quelques jours dans le cadre d'un arrêt cardiaque à la piscine, qui a heureusement connu une issue heureuse. L'accès au terrain de football se fait par la

piste piétonne derrière le stade, avec une alternative par le chemin des Arbères. Les ambulanciers ont été informés des nouveaux parcours.

\*\*\*\*\*

**Mme Mac-Kay** demande si le débit de la fontaine devant le centre commercial pourrait être augmenté au niveau de celle qui est derrière le centre.

**M. Devaud** prend note et indique qu'il donnera les instructions nécessaires au service de l'environnement. Il attire l'attention sur la purge obligatoire qui doit être effectuée toutes les 24 heures, et le débit pourrait en effet ne pas avoir été contrôlé ce printemps.

\*\*\*\*\*

**Mme Mac-Kay** demande si la boîte à caninette, qui a été supprimée derrière le centre commercial suite à l'emploi des sachets par des enfants qui en font des bombes à eau, sera remplacée sur un autre site.

**M. Devaud** dit apprendre ce fait, et indique qu'il prendra les mesures nécessaires.

\*\*\*\*\*

**Mme Mac-Kay** fait remarquer que la fontaine de la place de jeux sise aux 47-51, avenue de Vaudagne aux abords de l'arrêt "Gravière" du tram, est actuellement hors d'usage. Elle demande si elle pourra être remplacée.

**M. Devaud** communiquera cette demande à M. Chatelain, responsable du service de l'environnement.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** demande comment l'administration gère la diffusion des procès-verbaux de commissions sur CMNet. Il observe en effet que le procès-verbal de la séance de commission de sécurité du 1<sup>er</sup> avril 2015 n'est toujours pas en ligne, alors que celui de la séance de commission aînés, développement social et emploi, et finances conjointe du 22 avril 2015, l'est déjà. Il dit avoir déjà posé cette question, à laquelle il n'a reçu que des réponses vagues.

**M. Tschudi** explique que les procès-verbaux de commissions établis par les procès-verbalistes sont envoyés aux chefs des services, qui les relisent, apportent d'éventuelles corrections, et les font publier sur CMNet. Dans ce cas particulier, le chef de service n'ayant pas été présent, le procès-verbal a certainement été envoyé au secrétaire général, où il doit être en attente. Le "couac" se situe donc probablement à ce niveau, et il en partage personnellement la responsabilité puisqu'il doit aussi relire ce document. Il remercie M. Gaetanino de ce rappel, et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour faire publier ce document le plus rapidement possible.

\*\*\*\*\*

**M. Dumalle** a remarqué qu'un cabanon, d'une surface de 17 m<sup>2</sup> selon le registre foncier, sis en zone agricole à l'angle des chemins des Arbères et des Ceps, a été transformé en maison habitable et entièrement pavé sur environ 50 m<sup>2</sup>. Il dit être surpris que des autorisations de construire soient accordées pour ce type de cabanons, dont M. Hubert possède un exemplaire, ceci en pleine zone agricole. Il demande une explication sur ce qui apparaît comme un passe-droit, sachant qu'en principe les constructions sont interdites en zone agricole.

**M. Tschudi** dit n'avoir pas souvenir qu'une telle autorisation ait été portée à la connaissance du Conseil administratif. Certaines autorisations accélérées peuvent en effet ne pas être soumises au Conseil municipal, mais en réalité, certaines constructions se font sans autorisation. Il dit que le Conseil administratif mènera l'enquête. **M. Hubert** indique que M. Morand, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, est au courant de ce cas. **Mme Schweizer** propose quant à elle de fournir à l'administration le nom du propriétaire de ce cabanon.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** voudrait dire en préambule qu'il a pris acte du résultat des dernières élections. Sans esprit de revanche ou "Caliméro", mais pour éviter que certaines erreurs ne se reproduisent dans le cadre des nouvelles modalités des élections au Conseil administratif fixées dans la nouvelle constitution cantonale, il voudrait attirer l'attention sur certains faits produits durant la campagne. Dans le supplément "élections" du journal communal *Meyrin Ensemble* distribué aux ménages meyrinois le 10 avril 2015, soit environ dix jours avant le premier tour de l'élection au Conseil administratif du 19 avril, les numéros des listes de partis comportaient une "grave erreur" de numérotation. En effet, la liste du MCG à l'élection du Conseil municipal, à laquelle le n° 6 avait été officiellement attribué, figurait dans ce supplément sous le n° 4, alors que dans le matériel de vote, ce numéro était attribué à la liste du PDC. La question de la responsabilité de cette "bourde" a immédiatement été posée à Mme Boget, comme celle de la distribution par le Conseil administratif, le 14 avril, soit cinq jours seulement avant le premier tour de l'élection au Conseil administratif, d'une liste des partis et du numéro de leurs listes, à l'exclusion d'un rectificatif indiquant spécifiquement l'erreur commise et sa correction qui avaient été annoncées le jeudi précédent (*sic*).

**M. Tschudi** répond en indiquant tout d'abord que l'erreur a été commise par le graphiste, et non par la Mairie. Son origine s'explique par la mention des deux listes de candidats (n° 4 pour le Conseil administratif, n° 6 pour le Conseil municipal) au bas de la page de l'encart dévolue aux candidats du MCG à l'élection du Conseil municipal. Si cette cause ne justifie pas l'erreur, cette dernière ne doit en aucun cas être interprétée comme découlant d'une volonté du graphiste de favoriser la liste du PDC. Alerté, le Conseil administratif a immédiatement saisi ce dossier pour réfléchir aux mesures à prendre. Sur conseil du Service des votations et du conseiller juridique de la Commune, le Conseil administratif a décidé de diffuser une information équitable sous format A5, incluant la numérotation correcte des listes de tous les partis, une formule qui évitait de favoriser le MCG en le distinguant des autres partis. Cette information a eu le double effet de rappeler le vote à l'esprit des Meyrinois, et de dissiper tout doute sur la numérotation des listes.

**M. Girardet** estime qu'indépendamment de l'avis juridique, il aurait été plus correct de procéder à l'envoi d'un rectificatif simple de l'erreur commise, comme le pratiquent tous les journaux, ce qui aurait eu pour effet d'équilibrer la situation du MCG. En effet, si le rectificatif encourageait les électeurs à voter pour tous les partis, l'erreur défavorisait le seul MCG et favorisait le seul PDC.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** demande pourquoi, dans l'article de la rubrique "POLITIQUE" de l'édition de mai du journal communal, les partis ayant obtenu des sièges au Conseil municipal sont ordonnés de telle manière que le PDC est mentionné en seconde position et le MCG en troisième position, alors même que cet ordre est faux puisque le MCG, dans les mots de M. Girardet, "reste devant le PDC, qui est lui-même troisième de la Commune". Il demande qui est responsable de cette première erreur dans cette information officielle, erreur dont il espère qu'elle sera corrigée dans l'édition de juin du journal communal. Il informe ensuite que le matin même de la présente séance plénière, alors que M. Girardet se trouvait au chemin du Grand-Puits, le chef de campagne et ancien conseiller administratif PDC M. Jean-Claude Ducrot a hurlé depuis sa fenêtre et devant témoins que "le PDC est le second parti de la Commune; ce n'est plus le MCG!". M. Girardet demande au Conseil administratif comment celui-ci compte rectifier l'erreur et s'en tenir à transmettre correctement les informations officielles à la population.

**M. Tschudi** dit ne pouvoir parler au nom du Conseil administratif qui, s'il est bien responsable des éditions du journal communal, délègue à la maire la responsabilité de leur suivi. Il dit ne pouvoir donc répondre en prenant une position personnelle, et indique que le Conseil administratif répondra ultérieurement.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** demande pourquoi, toujours dans la rubrique "POLITIQUE" de l'édition de mai du journal communal, le Conseil administratif ou la Mairie, ou le responsable de l'édition, utilise le terme "élus" du premier tour de l'élection au Conseil administratif, alors qu'il s'agit encore précisément de "candidats".

**M. Tschudi** répond qu'il n'a pas lu l'article.

**M. Devaud** répond que cela ne l'a pas frappé.

**M. Girardet** comprend bien que cela n'ait pas frappé M. Devaud, puisqu'il était ainsi avantage.

**M. Cornuz** indique que le Conseil administratif, qui est responsable *in corpore* du journal communal, répondra ultérieurement à cette question.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** demande pourquoi les affiches des candidats au second tour de l'élection au Conseil administratif n'ont été apposées que le 1er mai, et pourquoi toutes les affiches ayant été saccagées dix jours seulement avant la fin du scrutin, le Conseil administratif ne les a pas fait remplacer avant le jeudi 7 mai devant ForuMeyrin, et pas du tout devant le local de vote. Il demande aussi si ces incivilités

ont fait l'objet de plaintes de la part de la Mairie. Par ailleurs, M. Girardet demande pourquoi les agents de la police municipale ont fait procéder à l'enlèvement d'une banderole "Votez Girardet" posée sur le pont de la route de Meyrin "après un délai ultra-rapide de moins de trois heures".

**M. Tschudi** répond qu'au constat de la dégradation des affiches, le Conseil administratif s'est adressé à la Société générale d'affichage (SGA), en possession des exemplaires supplémentaires que les partis sont tenus de lui fournir, et qui s'est engagée à remplacer les affiches saccagées, incluse celle devant l'école de Meyrin-Village, où il a lui-même été visé personnellement. Il ne s'en plaint au demeurant pas, et observe que cela ne lui a pas porté préjudice dans l'élection. La SGA a nécessité un certain délai pour s'acquitter de cette tâche, qu'elle n'a d'ailleurs pu compléter en raison d'une pénurie déclarée d'affiches. Quant aux deux banderoles, elles ont été enlevées en raison de leur pose contrevenant au règlement en la matière, qui est connu de tous les partis.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet**, vu le taux de participation de 27% au second tour de l'élection au Conseil administratif, vu la réception tardive du matériel de vote par les électeurs meyrinois (mardi 5 mai, voire mercredi 6 mai), vu le nombre considérable d'électeurs n'ayant pas reçu leur matériel de vote dans les délais (au-delà du mardi 5 mai) ou ne l'ayant pas du tout reçu, ainsi que le prouvent les nombreux témoignages reçus par lui, demande si le Conseil administratif a transmis une protestation concernant les lacunes constatées et l'encouragement à l'abstention qu'elles ont provoqué.

**M. Tschudi** répond qu'à sa connaissance, la Mairie n'a reçu aucune déclaration de ce type. La question répandue sur le réseau social facebook "Avez-vous reçu votre matériel de vote?" semble correspondre notamment à la situation verniolane, où un second tour n'a pas été organisé pour l'élection au Conseil administratif. Il n'a donc pas de preuve tangible de Meyrinois n'ayant pas reçu leur matériel de vote dans les temps, ce qui constituerait en effet un dysfonctionnement. Le Conseil administratif, en l'état, n'a pas porté plainte dans la mesure où aucun citoyen, à sa connaissance, n'est venu se plaindre à la mairie.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** signale, comme il l'a déjà fait à M. Devaud, qui lui a gentiment répondu qu'il s'agissait d'une erreur, que le chalet commandé en bonne et due forme pour le 2 mai, un moment stratégique entre les deux tours de l'élection au Conseil administratif où tous les partis faisaient œuvre de promotion, n'a pas été livré. Il demande si l'origine de cet oubli est désormais connue, à l'exception d'une volonté délibérée de défavoriser le MCG durant ces élections, ce dont M. Devaud a défendu l'administration.

**M. Devaud** répète sa réponse déjà communiquée par courriel à M. Girardet, à savoir qu'il prenait l'entière responsabilité du manquement d'une secrétaire du service de gérance et entretien des bâtiments, qui a effectivement omis de transmettre le bon au service de l'environnement pour cette livraison. Il réfute en revanche l'affirmation formulée par M. Girardet dans un de ses courriers, selon la-

quelle celui-ci aurait payé pour la location de ce chalet, puisque les factures sont envoyées pour chaque location. M. Girardet n'ayant pas reçu cette facture, la secrétaire a peut-être attendu une réponse de sa part. M. Devaud répète qu'il ne rend M. Girardet en rien responsable, et qu'il prend l'entière responsabilité de ce manquement intervenu dans l'un des services dont il a la charge en tant que conseiller administratif, et où les dispositions nécessaires ont été prises pour que cette situation ne se reproduise pas.

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** demande si la Commune a été impliquée dans l'organisation de la journée "Journée Génération Vélo", dont l'affiche, vierge de toute mention ou logo de la commune ou ville de Meyrin, au graphisme inspiré des affiches du parti des Verts, a été placardée en pleine campagne électorale dans des vitrines en verre aux arrêts de bus, qui les protégeaient de tout vandalisme, contrairement aux affiches électorales. Il dit son impression que cela participe de la propagande des Verts pour la campagne du second tour de l'élection au Conseil administratif.

**M. Tschudi** dit ignorer l'identité du graphiste de l'affiche évoquée, qu'il n'a découverte qu'une fois placardée, mais il peut assurer M. Girardet qu'il ne s'agit ni du graphiste cantonal, ni du graphiste communal des Verts. Cette manifestation annuelle est organisée par la police municipale et le service des aînés, et par M. Balsiger, chef de projets énergie, dans le cadre de son engagement lié au label Cité de l'énergie. Elle a lieu au printemps, période où l'on cherche à stimuler l'utilisation du vélo par divers éléments (bourse aux vélos à l'écocorner, atelier de réparation, sensibilisation par la police, etc.). M. Tschudi admet n'avoir pas supervisé la production de cette affiche, une action qui sort en effet de la mission du Conseil administratif. Il n'en reste pas moins que cette absence de référence à la Commune est une erreur. Il rappelle néanmoins que cette journée a largement été annoncée dans le journal communal, et donc qu'elle était connue comme manifestation communale.

\* \* \*

**M. Cornuz** avant de clore, voudrait rappeler l'organisation d'un marathon de la chanson dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de ForuMeyrin, pour lequel Mme Schweizer recrute des chanteuses et chanteurs.

**M. Cornuz** signale que cette séance plénière est la dernière qu'il préside, et qu'il souhaite profiter de cette occasion pour remercier les conseillers municipaux partants, soit Mmes Duay-Duran, Wullschleger, Inacio, Mac-Kay, ainsi que MM. de Prévile, Iswala, Brulhart, Mastoura, Robert, Serrano, et M. Hulliger, qui a demandé la parole pour "un dernier petit mot".

**M. Hulliger** annonce en effet "qu'il n'allait pas partir comme ça", et qu'il souhaite avant son départ adresser "un petit speech relativement court":

"Chers collègues et néanmoins amis,

Les urnes ont donné leur verdict sec et tranchant, mon mandat municipal va se terminer ce dimanche 31 mai.

C'est avec un pincement au cœur que je vais quitter cet hémicycle. Certains diront: "C'est le moment !", d'autres exprimeront peut-être une pointe de regret. J'y ai en tout cas rencontré des personnalités intéressantes qui m'ont permis d'enrichir mon parcours de vie.

Avec 20 ans de Conseil municipal, c'est un tiers de mon existence que j'ai passé dans cette salle mal chauffée en hiver et étouffante en été.

J'aurais pu faire preuve d'opportunisme en répondant aux doux chants des sirènes de certains partis, mais je me refusais à abandonner mon groupe actuel. Malheureusement, l'électorat d'A Gauche Toute semble avoir déserté notre commune. Je le regrette, mais j'en prends acte.

A aucun moment je n'ai éprouvé de lassitude durant ces 20 longues années. J'y ai appris et découvert moult choses dont je n'aurais pas soupçonné l'importance, voire l'existence. Etre conseiller municipal m'a permis de côtoyer des hommes et des femmes qui ont fait de Meyrin ce qu'il est aujourd'hui et je pense qu'ensemble, nous avons fait du bon travail. Je me souviens qu'à mes débuts en 1995 le budget s'élevait à CHF 48'000'000.- alors qu'aujourd'hui, il approche les CHF 100'000'000.-. Quelle évolution ! Toujours est-il que je n'ai pas vu le temps passer. J'espère seulement avoir réussi à dérider notre Conseil et fait rire ou sourire quelques-uns d'entre vous au travers de mes rapports parfois ironiques pour ne pas dire irrévérencieux.

Je n'ai pas calculé le nombre d'heures passées à assumer mon mandat, à défendre des idées dont beaucoup sont passées à la trappe. Mais c'est toujours avec philosophie que j'ai accepté les décisions prises par ce Conseil. Pour moi, les prises de bec ou de tête se sont toujours arrêtées dès que le Président avait levé la séance.

Est-ce que j'ai des regrets ? Répondre par la négative serait un mensonge. Pour avoir vu éclore des projets comme les Vergers, le lac des Vernes, le parking P1, la fantomatique nouvelle mairie ou le nouveau Jardin Robinson, serpents de mer de notre commune, il ne m'aurait pas déplu de les voir enfin aboutir.

Je voudrais adresser un grand merci au personnel de l'administration, qui s'est montré toujours performant, à notre écoute, et souvent bienveillant à mon égard.

Pour terminer, je tiens à remercier Sylviane, mon épouse, qui m'a toujours soutenu dans mon engagement politique et qui a passé des centaines de soirées seule devant la télévision. Seul avantage, c'est elle qui avait la télécommande. Elle mériterait une médaille pour sa présence assidue aux séances plénières du Conseil municipal.

Ce soir, j'ai également une pensée personnelle envers certains collègues ou ex-collègues: Arthur Jimenay, que j'ai côtoyé à la Fondation du Casino et qui crie plus fort que moi "Allez Meyrin !" au stade des Arbères; Philippe Hamann, à qui j'ai souvent cassé les pieds en commissions des finances lors des séances sur les budgets et les comptes; Laurent Tremblet, qui s'est montré bon public et dont le rire sonore égayait mes rapports; Philippe Serrano, mon copain d'en face; Placide Iswala, que je fournissais en bonbons; Yvon de Préville, dinosaure des rapports

**Séance du 21 mai 2015  
tenue en séance ordinaire**

que nous nous disputions souvent; Jacques Charpier, avec qui j'ai eu l'honneur de siéger deux ans et qui, atteint dans sa santé, a dû céder sa place; et Andie Mac-Kay, avec qui je termine cette législature.

Que les autres n'en prennent pas ombrage – j'ai eu énormément de plaisir à travailler avec eux.

Il y a aussi ceux avec qui j'ai débuté en 1995: Myriam Girardet, avec qui j'ai siégé durant une législature; Robert Tillmann; Jean-Marc Devaud; Pierre-Alain Tschudi; Monique Boget.

Enfin, je garderai une pensée émue pour des personnalités disparues telles que Didier Schweizer, avec qui nous refaisons le monde régulièrement les samedis matin à l'ArtéCafé, Roger Portier, conseiller administratif au caractère bien trempé, et Michel Chevrolet, qui affectueusement m'appelait "Huuuulliger".

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de continuer à travailler en bonne intelligence – si, si, c'est possible! – et à œuvrer au mieux pour le bien-être de nos concitoyens."

[*Applaudissements.*]

\* \* \*

**La séance est levée à 22h40/AHE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 29 juin 2015.

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Le président :

Nathalie LEUENBERGER

Eric CORNUZ